

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

<i>Séance N° 02</i>
<i>24/03/2025</i>
<i>Délibération 025/7.5</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Demandes de subventions de fonctionnement 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal que plusieurs associations de la commune et extérieures ont sollicité la commune pour une participation financière au frais de fonctionnement au titre de l'année 2025.

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes reçues à ce jour :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	
AFM TELETHON	1 500,00 €
Sac ados - association parents d'élèves	1 075,00 €
Le Perrier Vélo Club	600,00 €
Solidarité Paysans 85	
Gens du Bocage et du Marais	1 500,00 €
La Cicadelle	1 000,00 €
GSCF	110,50 €
Monts et Marais Basket	5 500,00 €
Société de chasse	250,00 €
TIP TOP MARAICHINS	500,00 €
Pendrillons Prérois	50,00 €

Les membres du conseil municipal souhaitent reporter le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Sac ados » pour l'année 2025, dans l'attente d'informations supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations suivantes :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	
Le Perrier Vélo Club	600,00
GSCF	110,50
Monts et Marais Basket	5 500,00
Société de chasse	250,00
TIP TOP MARAICHINS	500,00 €
Pendrillons Prérois	50,00 €

- **AUTORISE** l'inscription au budget communal 2025 - chapitre 65 - article 65748.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline

